



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 24 septembre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : M TEILLET, M d'HEROUVILLE, M LANDRY (Beuvron Amont), M DUPONT, M SAVALE, (Beuvron Centre Amont), M DESROCHES, M TOUCHET, MME HESSE (Beuvron Centre Aval), M JOHANNET, M DUCHALAIS, M AMIOT (Beuvron aval), M CHICOINEAU (Bièvre), M SARRADIN, M SOULAIGRE (Bas Cosson), M MAURICE, M CLOUET, MME VALOIS (Centre Cosson), M GOUJON, M BOUQUIN, M GAUDE (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : M BOURDIN, MME BUZON (Beuvron Amont), MME DE BODINAT, M TERRIER (Beuvron Centre Amont), M MOREAU (Bièvre), M DEBUIGNE (Bas Cosson), M PRINCE (Centre Cosson) et M GILBERT (Bassin Cosson).

Assistaient à la réunion : M de VIBRAYE, M BARBILLON (Beuvron Centre Aval), MME BREGEARD (Beuvron Aval), M PILTE.

Date de la convocation le 8 septembre 2015

Ordre du jour :

- **Etudes et Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**
- **Décision modificative 1/2015**
- **Mode de fonctionnement pour l'année 2016**
- **Demandes de subventions 2016**
- **Grenouille taureau 2016**
- **Informatique**
 - ✓ **Renouvellement équipement informatique**
 - ✓ **Renouvellement du contrat prestataire informatique**
- **Personnel du Syndicat**
 - ✓ **Renouvellement de la mise à disposition du secrétariat**
 - ✓ **Participation à la protection sociale des agents**
 - ✓ **Document unique**
- **Projet de fusion**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président rappelle la réunion du 25 mars 2015 et aborde l'ordre du jour de la séance : un diaporama est présenté pour commenter la séance.

ETUDES ET DECLARATIONS D INTERET GENERAL

Monsieur le Président présente l'état d'avancement des études :

- Etude continuité validation des scénarii le 16 octobre 2014.
Intégration de six ouvrages dans le contrat territorial : levés topographiques et avant projet en cours. 4 autres sites sont en cours d'inscription et possibilité d'intégrer de nouveaux ouvrages par avenant au contrat territorial.

- Le programme d'actions du contrat territorial a été validé le 25 mars 2015 par tous les syndicats sauf le syndicat de la Bièvre et la commune de Chambord.
Les actions inscrites doivent être vérifiées par le SEBB et planifiées.
Le contrat territorial sera soumis en fin d'année aux partenaires financiers et le commencement des actions est envisagé pour le 1^{er} juillet 2016.
- Le Dossier DIG a été déposé le 22 juin 2015 au service de la DDT et il est en cours de consultation jusque mi-septembre. Des procédures et délais devront être respectés dont celle de l'enquête publique.

DECISION MODIFICATIVE 1/2015

La décision modificative suivante est adoptée à l'unanimité par le comité syndical qui intègre l'avenant de l'étude continuité et une régularisation d'amortissement d'une subvention d'équipement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

2158 – Autres installations	- 28 300,01 €
13912 – Amortissement subvention d'équipement	200,01 €
2031 – Frais d'étude - étude continuité	28 100,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

777 – Amortissement subvention d'équipement	200,01 €
605 – Achat de matériel	200,01 €

MODE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Président informe des travaux qui ont été réalisés jusqu'à ce jour. Monsieur BEGUIN Dominique commente le tableau des travaux réalisés.

Monsieur le Président rappelle le mode de fonctionnement du syndicat et la liste des travaux pouvant être réalisés par le SEBB, conformément aux statuts. Seuls les gros travaux: renaturation lourde du lit, travaux concernant la continuité écologique,... resteraient sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat de rivière qui bénéficiera toutefois d'une aide technique et administrative du SEBB.

Un projet de délibération sera transmis dans chaque syndicat pour valider le mode de fonctionnement du SEBB.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Président propose d'engager les demandes de subventions suivantes pour 2016 :

TECHNICIEN DE RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'un technicien de rivières en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « Technicien de rivières » pour le financement du poste,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour le financement du poste de « Technicien de rivières »,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ANIMATION

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la préparation et de la mise en œuvre concrète des actions du contrat territorial du bassin du Beuvron.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « Animation et secrétariat » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour le financement du poste Animation,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

GESTION DES EMBACLES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de gestion des embâcles, dont l'objectif principal est de limiter les dégâts en période de crue.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « gestion des embâcles » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour la gestion des embâcles,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

RENATURATION LEGERE DU LIT

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de renaturation légère du lit, dont l'objectif principal est de restaurer la qualité morphologique des rivières en recréant une diversité de milieux.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « renaturation légère du lit » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour la renaturation légère du lit,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CLOTURES ET ABREUVOIRS A AMENAGER

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'installation de clôture et d'aménagement d'abreuvoirs, dont l'objectif principal est de limiter le départ de matières organiques dans le cours d'eau et par conséquent d'éviter le colmatage du fond des rivières et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « clôtures et abreuvoirs à aménager » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour l'installation de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES AQUATIQUES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de lutte contre les plantes envahissantes aquatiques, dont l'objectif principal est de reconquérir les habitats occupés par la plante envahissante et limiter le taux de matières organiques dans le cours d'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « lutte contre les plantes envahissantes aquatiques » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES DE BERGE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de lutte contre les plantes envahissantes de berge, dont l'objectif principal est de reconquérir les habitats occupés par la plante envahissante (et ainsi permettre une reconquête des espèces autochtones) et de limiter l'uniformisation de la végétation rivulaire.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « lutte contre les plantes envahissantes de berge » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour la lutte contre les plantes envahissantes de berge,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire, dont l'objectif principal est de permettre l'installation d'une ripisylve diversifiée qui assure un rôle épuratoire, une zone tampon et qui constitue un habitat pour la faune aquatique.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES, FRAYÈRES OU D'ANNEXES HYDRAULIQUES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques, dont l'objectif principal est de redonner sa fonctionnalité à la zone humide, la frayère ou l'annexe hydraulique. Il s'agit principalement de créer des zones tampons en cas de crue ou d'étiage, des zones favorables à la reproduction des poissons et des zones riches en biodiversité.

Le Président souhaite pour l'année 2016 :

- engager la ligne d'action « travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2016 pour les travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PROGRAMME D'ERADICATION DE LA GRENOUILLE TAUREAU EN SOLOGNE 2016

Monsieur le Président informe le comité syndical que les financements concernant le programme d'éradication de la Grenouille taureau en Sologne sont de plus en plus difficiles à obtenir.

Face à ce constat et à la fin du programme Leader, le SEBB a engagé des réflexions dès la fin de l'année 2014 pour solliciter les fonds européens LIFE.

Le SEBB ne pouvant porter à lui seul un dossier LIFE, c'est une association nationale, la Société Herpétologique de France qui a sollicité les différents organismes en charge de la lutte contre un amphibien envahissant, à l'échelle nationale. Elle a ainsi recensé des besoins de lutte contre deux espèces : la Grenouille taureau (en Sologne et en Aquitaine) et le Xénope Lisse (Pays de la Loire).

Si la candidature de la SHF est retenue, les fonds LIFE seront mobilisables à partir de septembre 2016.

Il serait dommageable pour l'ensemble de la zone colonisée de Sologne de ne pas pouvoir intervenir pour la période d'avril à août 2016, période d'activité de la Grenouille taureau en Sologne.

C'est pourquoi, le Président propose au comité syndical d'engager le programme d'éradication de la grenouille taureau en Sologne pour l'année 2016.

La poursuite de l'opération reste conditionnée à l'obtention de financements.

Le Président propose de :

- D'engager le « programme d'éradication de la Grenouille taureau 2016 » sous condition de l'obtention des financements,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Autorise le Président à engager le « programme d'éradication de la Grenouille taureau 2016 » sous condition de l'obtention des financements,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- ✓ Autorise le Président à engager les démarches réglementaires.

INFORMATIQUE

MATERIEL

Monsieur le Président informe qu'il faut changer le matériel informatique qui date de 2008. Trois propositions sont parvenues. Le comité syndical décide de porter son choix sur le matériel de MontPC pour un montant de 4845 € TTC pour le remplacement des trois postes actuels.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PRESTATAIRE INFORMATIQUE

Monsieur le Président informe le comité syndical que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service du contrat informatique est arrivé à échéance. Considérant que la société informatique SEGILOG assure pleinement cette prestation, Monsieur le Président propose de renouveler ce contrat pour 3 ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide de renouveler le contrat d'acquisition des logiciels et de prestations de service avec la société SEGILOG INFORMATIQUE pour un montant annuel de 834 TTC.
- Charge Monsieur le Président de signer les pièces se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL DU SYNDICAT

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POSTE SECRETARIAT AVEC LA COMMUNE DE BAUZY

Monsieur le Président informe le comité syndical que la convention de mise à disposition du poste secrétariat expire au 31 décembre 2015 et propose de renouveler celle-ci à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3ans dans les mêmes conditions à savoir 11/35^{ème} avec la commune de Bauzy. Considérant l'avis favorable de Madame BESNARD Nathalie, secrétaire de Mairie à Bauzy – grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du poste secrétariat avec la commune de Bauzy à 11/35^{ème} et cela pour une durée de 3ans, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;
Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;
Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 18 juin 2015;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- de participer à compter du 1^{er} novembre, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative de ses agents,

- de fixer le montant de la participation mensuelle à 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion labellisé dans le cadre de la couverture santé.

ETABLISSEMENT DU DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Président informe que le syndicat doit se mettre en conformité concernant l'évaluation des risques des agents et doit établir un document unique selon les décrets en vigueur.

Monsieur le Président présente la proposition AREBAZ.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'engager la démarche pour la réalisation du document unique,
- Sollicite une subvention auprès du fonds national de prévention de la CNRACL,
- Valide l'assistance de cabinet AREBAZ sous condition que la subvention soit accordée,
- Charge Monsieur Le Président de signer les pièces se rapportant à cette affaire.

PROJET DE FUSION

Monsieur le Président informe des retours de décisions concernant le projet de fusion des syndicats.

- **4 syndicats sont pour** : Beuvron Amont- Beuvron Centre Amont (sauf Epage)- Bas Cosson et Centre Cosson.
- **3 syndicats souhaitent des précisions** sur les compétences, modalités de gestion financière, représentativité : Beuvron Aval - Beuvron Centre Aval et Bassin du Cosson.
- **1 syndicat contre** : Bièvre

Un projet de statut sera présenté lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Loi Notre : Monsieur le Président informe des différentes directives de loi Notre en autre celle du dispositif de fusion.

Syndicats de rivières : Monsieur le Président informe que chaque syndicat sera destinataire d'un projet de délibération concernant le fonctionnement du SEBB et souhaite un retour pour la fin d'année.

Agents techniques : Considérant la difficulté à se projeter dans le temps, Monsieur le Président propose de maintenir l'équipe et qu'un nouveau point sera fait si les difficultés financières sont avérés sachant que 2016 sera une année transitoire entre les deux contrats.

Cartographie des cours d'eau : La cartographie des cours d'eau dans le département du Loiret a été réalisée, un certain nombre de point est évoqué. Pour le département du Loir et Cher, celle-ci est en cours.

Fin de la séance 20 heures